



ÉPARCHÉ
Études, Protection à
Auteuil-le-Roi et
communes
environnantes du Cadre
de vie, de l'Habitat et de
l'Environnement



A.D.E.M
Association de Défense
de l'Environnement
Mahieutin



BVSM
Bien Vivre à
Saulx-Marchais



JADE
Jonction des
Associations de
Défense de
l'Environnement



SAUVONS Les Yvelines
www.sauvonslesyvelines.fr
Association Yvelinoise

Dernières informations de nos Associations 3^{ème} tract

LES ÉLUS ET LES SERVICES DE L'ÉTAT DEVRONT RÉPONDRE DE LEURS CARENCES DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Dès mars dernier, nous vous avons alertés sur le projet mené par "Thoiry théâtre de la nature" qui consiste à nouveau à déposer au Parc animalier 400 000m³ de déchets soi-disant inertes sur 5 ha au motif invoqué "d'accroître les surfaces de pâturage", sur une durée de 3 ans.

Les Associations de Défense et Protection de l'Environnement maintiennent que la principale motivation de ce projet n'est probablement que financière.

Ces seuls gains financiers (de plusieurs millions d'euros) ne peuvent pas se faire au détriment de notre Environnement, et notamment de celui des habitants du village d'Autouillet.

TOUTES les conditions de ce projet (sans aucune exception) démontrent que ce dossier aurait dû faire l'objet d'une demande d'autorisation de création d'une ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) auprès de la Préfecture des Yvelines et des Services de l'État. A l'issue de cette procédure qui nécessite de nombreuses études préalables et notamment une enquête d'utilité publique d'un mois auprès des populations impactées, avec nomination d'un Commissaire enquêteur, il est vraisemblable que cette demande de création d'une ISDI aurait été refusée au seul motif qu'on ne fait pas venir 400 000 m² de déchets soi-disant inertes pour créer des pâturages en recouvrant 5 hectares de terres agricoles ! **Le motif invoqué d'accroître les surfaces de pâturage est complètement irrecevable alors qu'une dizaine d'hectares sont déjà disponibles suite aux dépôts effectués en 2006 et 2013 sur la commune de Villiers-le-Mahieu, mais restés en friche.**

Nous savons, que pour échapper à cette obligation légale pourtant clairement définie par les lois, les Maires d'Autouillet et de Thoiry ont volontairement décidé de ne pas répondre dans le délai de 3 mois aux deux demandes de Permis d'Aménager déposées dans les deux mairies en date du 09 octobre 2020 par la Société « Thoiry théâtre de la nature ».

De ce fait ces deux demandes de Permis d'Aménager ont été validées par **deux ACCORDS TACITES** acquis le 09 janvier 2021 Nous dirons que c'est de la faute à « pas de chance », et que l'Administration avec un grand « A » est responsable car elle n'a pas eu le temps matériel de répondre dans le délai légal ! Toutefois, nous ne sommes pas dupes !

Pire encore, lors de la réunion demandée par les Associations en date du 13 février 2021, les deux élus, qui savaient que les **2 ACCORDS TACITES** avaient été, de fait, officiellement délivrés le 09 Janvier 2021, n'ont même pas eu l'honnêteté d'en informer les représentants des Associations de Défense et Protection de l'Environnement. Cela s'appelle du mensonge et du mépris (relire le tract de la municipalité de Thoiry en date 18 mars 2021 intitulé « *Le retour des Jérémies* »).

Tourner SVP

Pour certainement satisfaire à une demande des Services de l'État, une parodie de concertation via "un Avis de participation du public par voie électronique" a été organisée du 18 juin au 03 juillet 2021.

112 observations ont été déposées par le public, toutes contre ce projet dévastateur de notre environnement. **Aucune synthèse de cette consultation n'a été faite ni publiée, malgré les engagements du cabinet en charge de la consultation.**

La seule réponse a été la mise en place, sur les parcelles concernées le 19 juillet 2021, de trois panneaux d'affichage des deux Permis d'Aménager.

Face à ce passage en force, nous n'avons donc plus d'autre solution que le recours devant le Tribunal Administratif de Versailles, qui sera déposé le 17 septembre 2021.

Il est anormal que les habitants impactés, aidés des Associations de Défense de l'Environnement, soient dans l'obligation de financer les honoraires d'un avocat pour uniquement demander à la Justice que les lois et réglementations de notre pays soient appliquées et respectées, alors que ce sont les élus qui devraient être les garants du respect des lois !

Les frais de justice sont usuellement supportés par les cotisations de nos adhérents, mais aujourd'hui elles ne suffisent plus. Pour nous permettre de financer ces frais, nous lançons donc un appel aux dons.

Si vous souhaitez soutenir notre action en justice, vous pouvez participer à cette collecte via la plate-forme sécurisée helloasso.com, en utilisant le lien :

<https://www.helloasso.com/associations/sauvons-les-yvelines/formulaires/3>

ou en envoyant votre chèque à l'ordre de Association SAUVONS LES YVELINES à l'adresse postale suivante :

**Association SAUVONS LES YVELINES - Collecte « Non aux buttes de Thoiry » –
Hôtel de Ville de Marcq – Place de la Mairie – 78770 - MARCQ**

Vous recevrez un reçu avec possibilité d'une déduction fiscale de 66 % du montant de votre don. Par exemple si vous faites un don de 100 €, il ne vous en coûtera réellement que 34 €.

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Vous pouvez nous contacter par mail : collectifnonauxbuttesdeThoiry@gmail.com

Vous pouvez aussi nous contacter directement :

- Jean-Jacques AUBERT (ÉPARCHE) : jean-jacques.aubert@wanadoo.fr
- Jean CREMET (BIEN VIVRE A SAULX-MARCHAIS) : actionthoiry@bvsm.fr
- Claude GRAJEON (JADE) : president@jade-asso.fr
- Philippe HEURTEVENT (SAUVONS LES YVELINES) : philippe.heurtevent@gmail.com
- Pascal LOLLIOZ (ADEM) : pascal.lolloz@gmail.com

Nous comptons sur votre soutien et vous en remercions chaleureusement.

NOTA IMPORTANT :

Merci de bloquer sur vos agendas les dates des **09 et 10 OCTOBRE 2021** pour participer à la « **MARCHE DES TERRES YVELINES** » en partenariat avec les 8 départements d'Ile-De-France.

En effet le 09 OCTOBRE à 9h00 une conférence de presse sera organisée à Thoiry face à l'entrée du Parc, avant le départ d'une marche vers Paris pour aller demander à Matignon un moratoire afin que cessent toutes ces infractions au Code Rural, au Code de l'Urbanisme et au Code de l'Environnement. Par un prochain tract vous recevrez toutes les informations sur cette opération.

Marche des Yvelines à Matignon : déroulé sur <https://www.sauvonslesyvelines.fr>

Contact : marcheyvelines2021@gmail.com

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique -